



# TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

au grade d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe  
au titre de l'année 2024  
Arrêté n°109/2024

Le Maire de Bages

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2006-1961 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux,

Vu l'arrêté n°03/2021 en date du 3 février 2021 portant détermination des Lignes Directrices de Gestion de la collectivité,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Ordre	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à compter du
1	M. GUICHAUX Jérémy	Adjoint technique – 7 <sup>ème</sup> éch.	25/06/2024 avec examen
2	M. MASSET David	Adjoint technique – 9 <sup>ème</sup> éch.	25/06/2024 avec examen

Part respective des femmes et des hommes :

- Total des agents promouvables : 2 (0 femme et 2 hommes)
- Total des agents inscrits sur le tableau : 2 (0 femme et 2 hommes)

**Article 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau,
- le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télécourriers citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Bages, le 27/06/2024

Le Maire,

